



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 75 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire opèrent dans les régions les plus dangereuses du monde. Au cours de l'année et demie écoulée, les acteurs humanitaires sont devenus la cible de groupes armés non étatiques, d'extrémistes violents et de criminels, ont été victimes d'enlèvements et d'accidents de la route, et ont subi les conséquences des conflits et de la terreur. Compte tenu des tendances actuelles en matière de sécurité, il est peu probable que l'instabilité que nous observons aujourd'hui diminue dans un avenir proche. Les attaques contre le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires et sanitaires en période de conflit armé ou dans d'autres contextes violents dénotent un mépris généralisé du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021, donne un aperçu des conditions de sécurité à l'échelle mondiale et de leur incidence sur la sûreté et la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies. On y trouvera des informations détaillées sur la manière dont l'Organisation traite les problématiques qui sont du ressort du Département de la sûreté et de la sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que sur l'action menée en vue de surmonter les difficultés liées à la gestion du dispositif de sécurité et de répondre aux besoins dans ce domaine, de sorte que les Nations Unies puissent mener leurs activités dans le monde entier durant la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19). Il comporte également des observations et recommandations à l'intention de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 75/125, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de ladite résolution. Elle l'a prié également de faire figurer dans ce rapport une évaluation de l'incidence des risques sur ce personnel ainsi que de l'élaboration, de l'exécution et des résultats des politiques, stratégies et initiatives du système des Nations Unies dans le domaine de la sûreté et de la sécurité.

2. Le présent rapport porte sur la période de 18 mois allant du 1^{er} janvier 2020 à 30 juin 2021. Il donne une vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de sécurité, des risques et menaces associés auxquels doit faire face le personnel des Nations Unies¹, des interventions menées par l'Organisation et des problèmes de sécurité auxquelles celle-ci se heurte. Enfin, il s'achève sur des observations et conclusions à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Menaces pesant sur la sécurité du personnel des Nations Unies

A. Situation mondiale en matière de sécurité

3. La situation mondiale en matière de sécurité est marquée par une instabilité accrue, sans aucun signe d'amélioration pour les années à venir. Outre une urgence sanitaire unique en son genre, dont les conséquences sur la sécurité restent floues, la période considérée a été marquée par un niveau sans précédent de déplacement de populations et d'insécurité alimentaire, combinés à des crises de la dette et des chocs climatiques.

4. La récession économique mondiale résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a posé d'énormes difficultés à de nombreux gouvernements s'agissant de répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations, de soutenir les infrastructures sanitaires et de services publics, et de maintenir l'ordre public. La crise de la COVID-19 a considérablement accru le mécontentement du public en lien avec la situation économique, ce qui a entraîné une recrudescence des manifestations, des troubles civils et de l'instabilité politique dans de nombreuses régions du monde.

5. La pandémie de COVID-19 a accru les besoins mondiaux en matière d'aide humanitaire, tandis que les restrictions qu'elle a entraînées, notamment en matière de voyages, ont posé des problèmes d'accès aux populations dans le besoin pour le personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a augmenté, passant de 79,5 millions à la fin de 2019 à 82,4 millions à la fin de 2020². Selon les estimations, 235 millions de personnes dans le monde avaient besoin d'une aide humanitaire et de protection au

¹ Aux fins du présent rapport, on entend par « personnel des Nations Unies » tous les membres du personnel couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies, à savoir le personnel des organismes des Nations Unies, les Volontaires des Nations Unies, le personnel militaire et de police déployé à titre individuel dans les opérations de maintien de la paix ou les missions politiques spéciales, les consultants, les vacataires, les experts en mission et les autres agents sous contrat direct avec un organisme des Nations Unies. Sont exclus les militaires des contingents nationaux et les membres des unités de police constituées qui sont déployés avec leur contingent.

² Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Global Trends: Forced Displacement in 2020* (Genève, 2016). Consultable à l'adresse www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/.

début de 2021³. Ce nombre n'avait pas été aussi élevé depuis des décennies. À la mi-2021, quelque 238 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire⁴.

6. Pour répondre aux besoins humanitaires essentiels, le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire interviennent dans le cadre de conflits armés actifs et d'opérations transfrontières, et font face à des menaces de sécurité importantes dans le monde entier. Ils rencontrent notamment des difficultés considérables pour opérer dans des pays où les conditions de sécurité sont complexes ou se détériorent. Les organisations humanitaires travaillant dans des conditions de sécurité dégradées, leur personnel est devenu la cible d'activités criminelles. Les groupes criminels ont prospéré en particulier là où les économies informelles prévalaient. Dans certains pays, la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19, combinée aux problèmes préexistants, a conduit à l'aggravation des inégalités sociales, à la fragilisation de la gouvernance et à des violations des droits humains, comme en témoigne le nombre d'enlèvements de membres du personnel des Nations Unies.

7. En Afrique de l'Ouest, Boko Haram et la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique ont conservé une présence importante dans la région du Sahel et dans le bassin du lac Tchad, et multiplié les attaques contre le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies, limitant ainsi fortement l'accès humanitaire. En Afrique de l'Est, le conflit dans la région du Tigré, en Éthiopie, et les intenses combats dans la province de Cabo Delgado, au Mozambique, ont considérablement accru les besoins humanitaires et fait peser de nouvelles menaces sur les travailleurs humanitaires. En Asie du Sud-Est, l'année 2021 a vu une résurgence des conflits civils dans certaines régions. Des groupes extrémistes ont continué de recruter, d'entretenir des réseaux et de mener des attaques sporadiques contre des cibles symboliques, notamment des lieux fréquentés par des étrangers. En Asie centrale, au cours de la période considérée, les Taliban ont connu une progression rapide en Afghanistan. Ces conditions ont présenté des défis croissants pour le personnel des Nations Unies et les acteurs humanitaires, tout en créant de nouvelles vagues de déplacements de populations. En Amérique latine et dans les Caraïbes, malgré l'augmentation des troubles civils et des manifestations, les Nations Unies n'ont pas été directement visées dans la plupart des cas. L'Organisation doit cependant faire face à des perturbations, notamment dans le domaine des voyages et de l'approvisionnement, ainsi qu'à des fermetures de bureaux ayant un impact sur l'accès aux populations ayant besoin d'aide humanitaire. Dans les pays occidentaux à revenu élevé, l'extrémisme et le nationalisme ont continué de faire florès en raison de la marginalisation et du mécontentement croissants observés dans la sphère politique et socioéconomique.

8. Au cours des 18 derniers mois, trois tendances majeures, qui traduisent le caractère multisectoriel de la sécurité, se sont maintenues, avec des conséquences négatives sur le niveau et les types de menaces pesant contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire effectuant un travail crucial dans des environnements instables.

9. Premièrement, le rôle des acteurs armés non étatiques a continué de prendre de l'importance. Cela a eu un impact considérable non seulement sur les moyens de subsistance des populations vivant dans les zones contrôlées par les groupes concernés, mais aussi sur les opérations humanitaires et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire qui fournissent une assistance aux civils

³ Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021 ». Consultable à l'adresse www.unocha.org/global-humanitarian-overview-2021.

⁴ Ibid., « Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2021, mise à jour de mai ». Consultable à l'adresse gho.unocha.org/monthly-updates/global-humanitarian-overview-may-update.

dans ces régions. Si le personnel des Nations Unies et les acteurs humanitaires ne sont pas explicitement ciblés par les acteurs armés non étatiques, à l'exception de certains groupes extrémistes, ils connaissent des contraintes en matière d'accès ou subissent des dommages du fait d'une exposition indirecte aux violences entre les groupes armés et les forces de sécurité nationales, ou sont les victimes collatérales des violences perpétrées contre les populations civiles.

10. Deuxièmement, les technologies de l'information, en dépit de leurs avantages, ont fait naître des menaces liées à la désinformation. En pleine pandémie de COVID-19, les campagnes de désinformation se sont multipliées, ralentissant le processus de vaccination, discréditant l'action des pouvoirs publics et alimentant l'instabilité politique, avec des effets néfastes sur la sécurité et la sûreté des acteurs humanitaires et du personnel des Nations Unies. Les campagnes de désinformation visant à discréditer les Nations Unies ou certaines de leurs entités et à promouvoir des sentiments hostiles aux Nations Unies et aux organisations humanitaires constituent un nouveau type de menace. En République centrafricaine, elles ont donné lieu à des menaces et à des violences à l'encontre des acteurs humanitaires et du personnel des Nations Unies, ainsi qu'à de fausses accusations contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (voir S/2021/571).

11. Troisièmement, la diffusion de l'extrémisme violent à l'échelle mondiale s'est poursuivie, en particulier dans les régions où les possibilités d'emploi des jeunes et les services publics de base tels que la sécurité sont insuffisants. En raison des niveaux d'endettement prévus et du manque de financements dans les pays en développement et les pays les moins avancés, de nombreux gouvernements accueillant des opérations des Nations Unies ont rencontré des difficultés croissantes pour financer leurs forces de sécurité et les opérations de lutte contre le terrorisme, en particulier en Afrique subsaharienne, où les activités des groupes armés non étatiques sont en augmentation. Certains groupes armés extrémistes violents ont continué de diffuser une propagande présentant les travailleurs et les organisations humanitaires, y compris les Nations Unies, comme des cibles légitimes, incitant leurs affiliés et sympathisants à mener des attaques contre eux.

12. Au cours de la période considérée, les attaques contre des travailleurs humanitaires et des établissements de soins de santé⁵ sont restées très préoccupantes. Entre janvier 2020 et juin 2021, 920 attaques ont été signalées par l'intermédiaire du Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé⁶. Celles-ci ont été commises dans 16 pays et territoires et ont entraîné 339 décès et 597 blessures. Ces chiffres constituent une baisse notable par rapport à la période précédente (1 195 attaques, 378 morts et 872 blessés). Les attaques contre les travailleurs humanitaires et sanitaires en période de conflit armé ou dans d'autres contextes violents dénotent un mépris généralisé du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

⁵ Selon l'Organisation mondiale de la Santé, par « attaque contre les établissements et le personnel de santé », on entend tout acte de violence verbale ou physique, tout acte d'obstruction ou menace de violence qui nuit à la disponibilité et à la prestation de services de santé curatifs et/ou préventifs dans des situations d'urgence et à l'accès à ces services.

⁶ Consultable à l'adresse https://extranet.who.int/ssa/LeftMenu/Index.aspx?utm_source=Stopping%20attacks%20on%20health%20care%20our%20work.

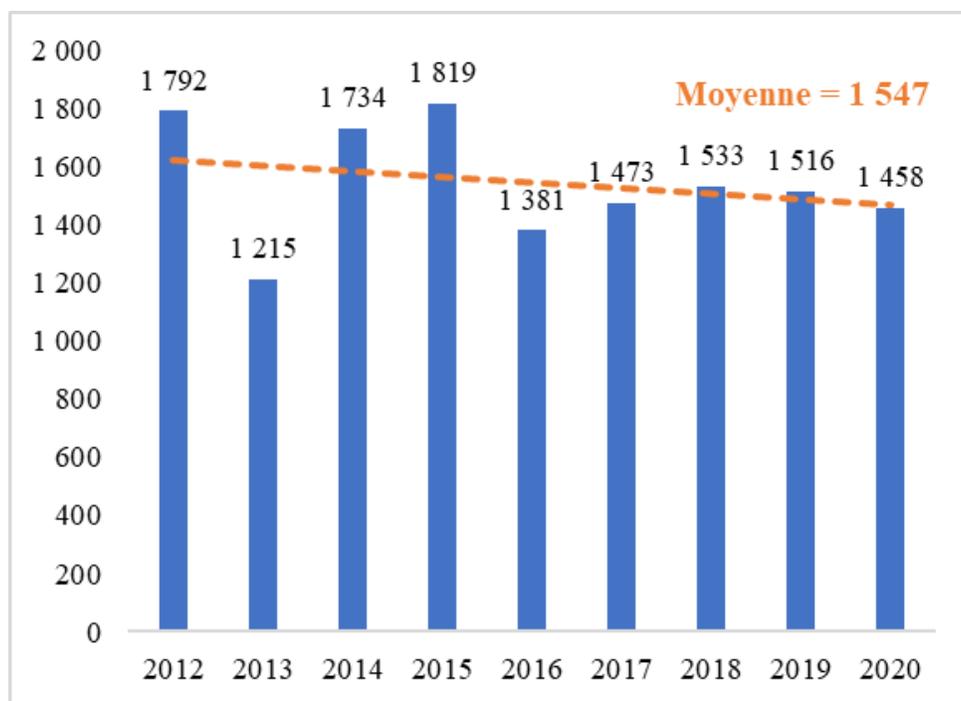
B. Atteintes à la sécurité touchant le système de gestion de la sécurité des Nations Unies⁷

1. Principaux types d'atteintes et conséquences pour le personnel des Nations Unies

13. Au total, 1 458 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2020, contre 1 516 en 2019, ce qui représente une baisse de 3,8 %. Le nombre recensé en 2020 est inférieur au nombre moyen de membres du personnel touchés chaque année entre 2012 et 2020 (1 547) (voir fig. I). Au cours du premier semestre de 2021, les atteintes à la sûreté et à la sécurité ont touché 759 membres du personnel des Nations Unies, contre 646 au cours du premier semestre de 2020.

Figure I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité



14. En 2020, quatre membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie à la suite d'actes de violence, trois à la suite d'actes criminels et un à la suite d'un conflit armé (voir fig. III et annexe III). Aucun membre du personnel des Nations Unies n'est mort à la suite d'un acte terroriste en 2020 (voir fig. III). Les pertes susmentionnées ont eu lieu en Afghanistan, en République centrafricaine, au Myanmar et au Soudan. La réduction du nombre de décès dus à des actes de violence (voir fig. II) s'explique en partie par les restrictions de voyage et les mesures de quarantaine mises en place dans le monde entier dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Au cours des six premiers mois de 2021, trois membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie, tous à la suite de violences criminelles, ce qui est supérieur aux six premiers mois de 2020 (au cours desquels deux décès avaient été enregistrés). Ces

⁷ Le système de gestion de la sécurité des Nations Unies couvre tous les organismes des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU sur la gestion de la sécurité.

décès ont eu lieu en République démocratique du Congo, en Haïti et au Mali. Conformément à la tendance observée invariablement ces huit dernières années, la majorité des décès de membres du personnel des Nations Unies sont dus à des actes criminels.

Figure II

Décès de membres du personnel des Nations Unies résultant d'actes de violence

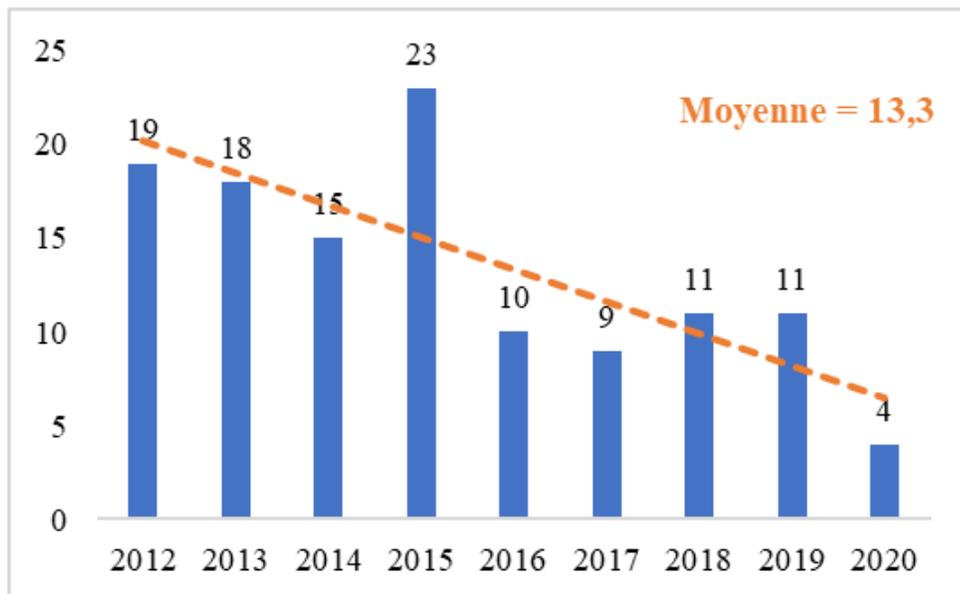
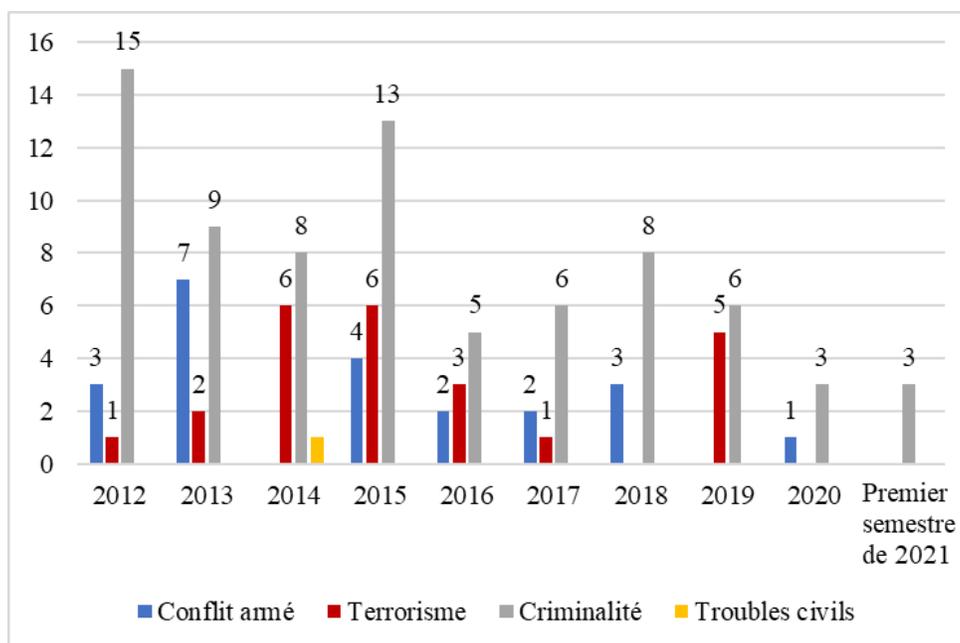


Figure III

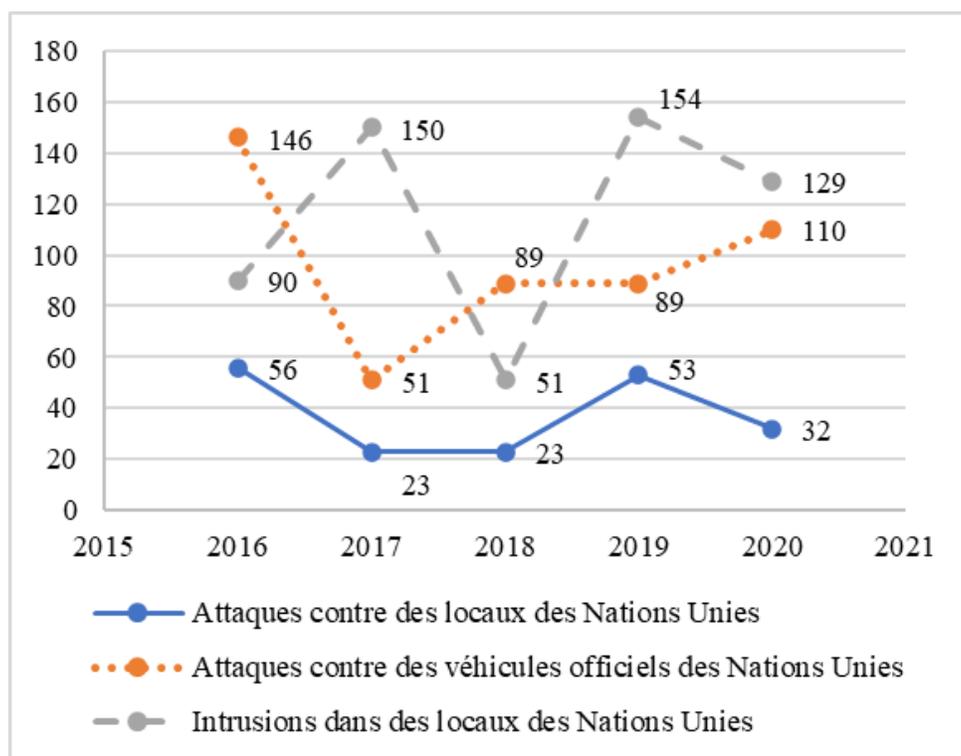
Décès de membres du personnel des Nations Unies résultant d'actes de violence, par type de menace



15. En 2020, les entités des Nations Unies ont subi 32 attaques directes contre leurs locaux, 110 attaques contre leurs véhicules et 129 intrusions dans leurs locaux, soit 271 atteintes au total (voir annexe IV). La plupart des attaques ont eu lieu en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud. Il ressort des rapports sur la question qu'en 2020, huit véhicules officiels des Nations Unies ont été perdus ou endommagés à la suite d'attaques de ce type. Au premier semestre de 2021, les entités des Nations Unies ont subi 13 attaques directes contre leurs locaux, 54 attaques contre leurs véhicules et 46 intrusions dans leurs locaux, soit 113 atteintes au total. À la suite de ces attaques, neuf véhicules officiels des Nations Unies ont été perdus ou endommagés.

Figure IV

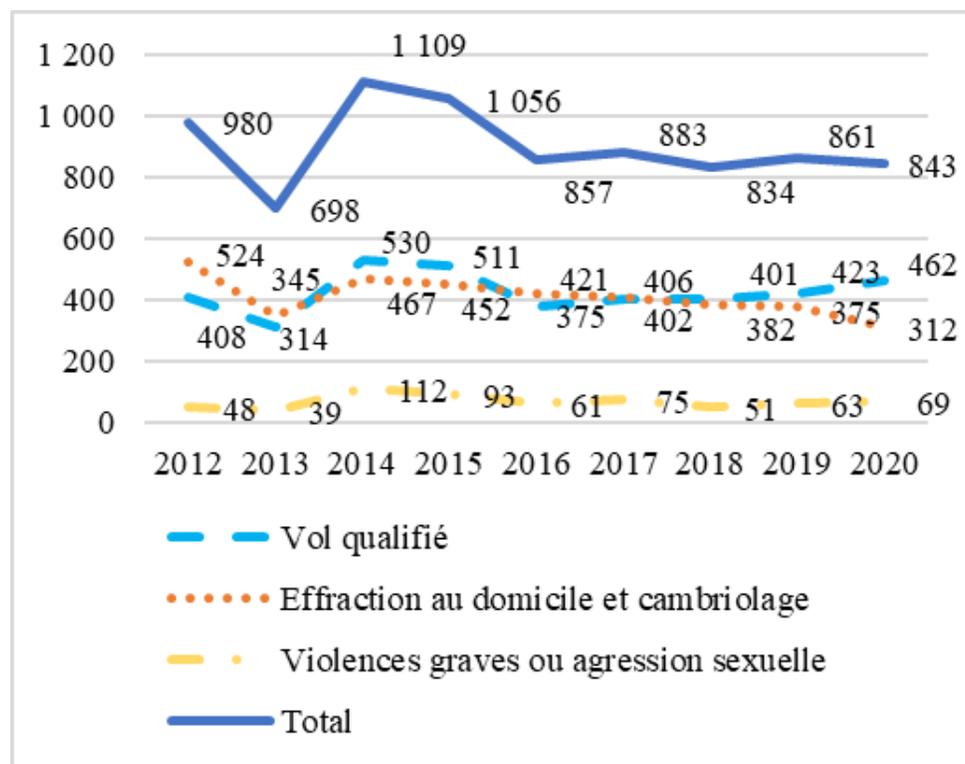
Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies



Criminalité

16. Sur les 1 458 membres du personnel des Nations Unies qui ont été touchés par des atteintes à la sûreté et à la sécurité en 2020, 843 (58 %) ont été victimes d'un acte criminel – vol qualifié, effraction, cambriolage, violences graves ou agression sexuelle (voir fig. IV et annexe III) –, contre 861 en 2019. En 2020, 554 membres du personnel des Nations Unies touchés par un acte criminel (66 %) avaient été recrutés sur le plan local et 289 sur le plan international.

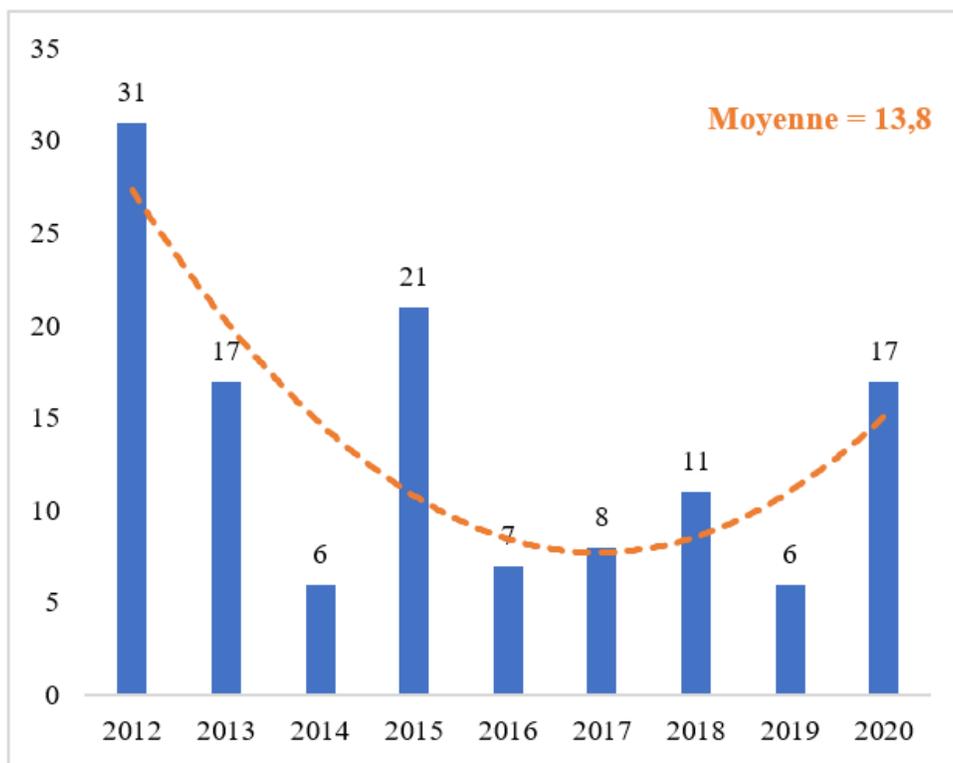
Figure V
**Membres du personnel des Nations Unies touchés par la criminalité,
 par type de crime**



Enlèvements

17. En 2020, 17 membres du personnel des Nations Unies (15 hommes et 2 femmes) ont été enlevés (voir fig. VI et annexe III), contre 6 en 2019. Un de ces 17 enlèvements s'est transformé en prise d'otage quand les ravisseurs ont posé des conditions à la libération de la personne captive. Au cours des six premiers mois de 2021, sept membres du personnel des Nations Unies (six hommes et une femme) ont été enlevés, et quatre de ces enlèvements se sont transformés en prises d'otages. Le nombre de personnes enlevées en 2020 était supérieur à la moyenne établie pour la période 2012-2020 (13,8 personnes). En 2020, la majorité des enlèvements ont eu lieu en Afghanistan, au Nigéria et au Soudan du Sud. Au Nigéria, un membre du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) recruté localement a été enlevé et détenu pendant près de six mois avant d'être libéré. Cet événement s'inscrit dans le cadre d'une recrudescence des prises d'otages contre des membres du personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires. À cette occasion, le HCR a pu déployer deux professionnels de la sécurité au Nigéria pour soutenir les efforts visant à assurer la libération des personnes concernées, malgré les restrictions de voyage et les mesures de quarantaine liées à la COVID-19.

Figure VI
Enlèvements de membres du personnel des Nations Unies

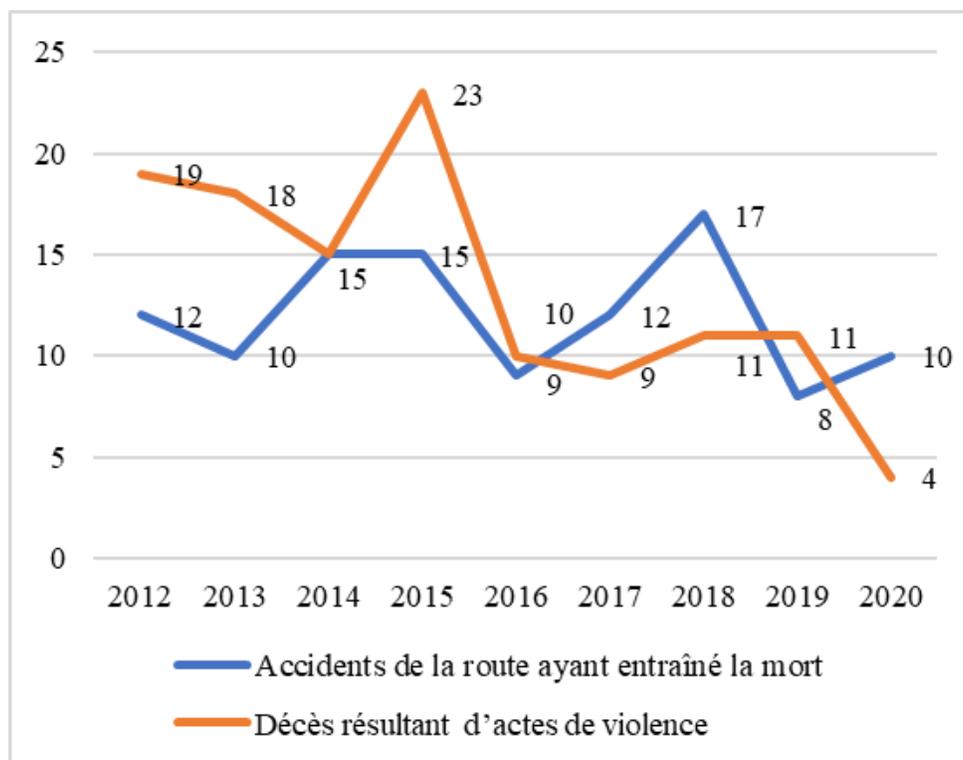


Accidents et accidents de la route

18. Le nombre de décès liés à des accidents a diminué durant la période considérée. En 2020, 14 membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie dans un accident, contre 33 en 2019. Toujours en 2020, le nombre de membres du personnel ayant perdu la vie dans un accident de la route a légèrement augmenté mais est resté inférieur à celui des années précédentes. Au premier semestre de 2021, sept membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie dans un accident, dont cinq dans un accident de la route. En 2020, 89 agents ont perdu la vie dans un accident, contre 100 en 2019.

19. En 2020, 29 personnes non membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie à la suite d'un accident de la route impliquant un véhicule des Nations Unies, contre 11 en 2019. Au total, 129 personnes non membres du personnel des Nations Unies ont été blessées dans un accident de la route impliquant un véhicule des Nations Unies, contre 85 en 2019. Au premier semestre de 2021, 14 personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies ont perdu la vie et 86 ont été blessées dans un accident de la route impliquant un véhicule des Nations Unies, contre 16 morts et 59 blessés au cours du premier semestre de 2020.

Figure VII
Décès de membres du personnel des Nations Unies dus à des accidents de la route, au regard de ceux résultant d'actes de violence



Intimidation et harcèlement

20. En 2020, 307 actes d'intimidation et de harcèlement visant des membres du personnel des Nations Unies ont été signalés, contre 327 en 2019. Au premier semestre de 2021, 168 membres du personnel des Nations Unies ont signalé des cas d'intimidation et de harcèlement. En 2020, 63 cas ciblant des membres du personnel des Nations Unies ont été liés à la pandémie de COVID-19, dont 61 cas d'intimidation et de harcèlement, 1 cas d'enlèvement et 1 agression armée ayant entraîné la mort du fonctionnaire concerné. Les principaux facteurs à l'origine des cas d'intimidation et de harcèlement survenus au premier trimestre étaient la désinformation et les sentiments xénophobes à l'égard du personnel des Nations Unies en raison de craintes de propagation du virus. À la fin de 2020, les cas enregistrés étaient principalement dus à la frustration des bénéficiaires quant aux mesures de restriction liées à la pandémie.

Arrestations et détention de membres du personnel des Nations Unies

21. En 2020, 84 membres du personnel des Nations Unies ont été arrêtés ou placés en détention par des autorités nationales, contre 86 en 2019. Les personnes concernées ont été arrêtées pour des infractions à la législation nationale. Dans 10 cas, les autorités nationales n'ont donné aucune explication au sujet des arrestations. Au cours du premier semestre de 2021, 54 membres du personnel ont été arrêtés ou placés en détention. Au 1^{er} juillet 2021, 16 d'entre eux étaient toujours détenus.

Atteintes à la sécurité fondées sur le genre

22. En 2020, les femmes membres du personnel des Nations Unies représentaient 40,3 % des membres du personnel concernés par des atteintes à la sécurité. En 2020, 7 agressions sexuelles contre des membres du personnel féminin des Nations Unies ont été signalées, contre 12 en 2019. Le chiffre de 2020 est inférieur à la moyenne annuelle pour la période 2013-2020, qui est de 12,3 cas. Aucun cas n'a été signalé au premier semestre de 2021. Toutes les membres du personnel des Nations Unies victimes d'agression sexuelle en 2020 étaient des femmes.

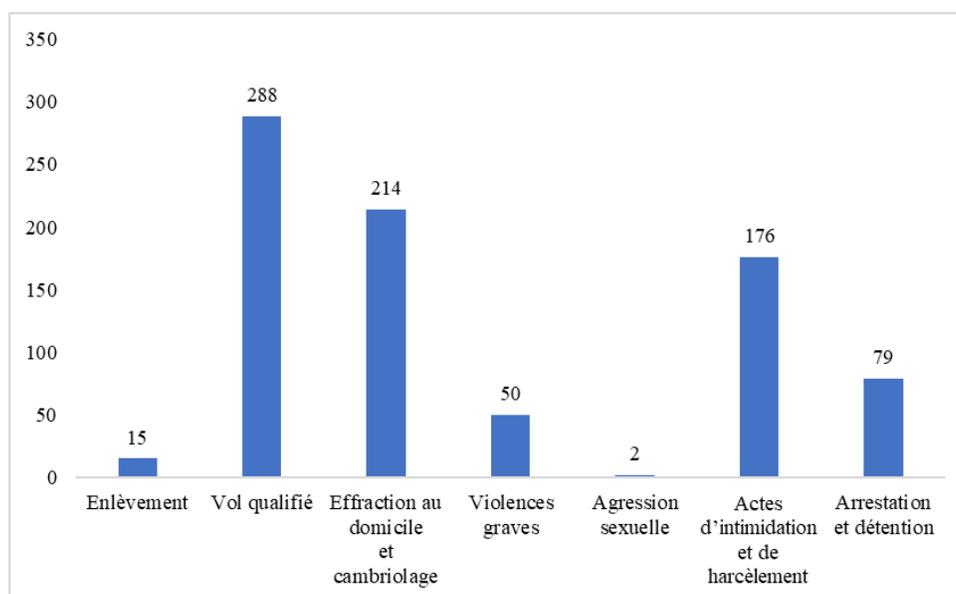
2. Sécurité du personnel recruté sur le plan local

23. En 2020, près de 68 % des membres du personnel des Nations Unies qui ont été victimes d'atteinte à la sûreté et à la sécurité avaient été recrutés sur le plan local (990 cas sur 1 458). Les sept membres du personnel tués à la suite d'actes de violence en 2020 (en Afghanistan, en République centrafricaine, au Myanmar et au Soudan) et au premier semestre de 2021 (République démocratique du Congo, Haïti et Mali) avaient tous été recrutés localement. Le personnel recruté sur le plan local a davantage été touché, en chiffres absolus, par des actes de violence ayant entraîné la mort ou des blessures, des accidents ayant entraîné la mort ou des blessures, des enlèvements, des vols qualifiés, des effractions à leur domicile et des cambriolages, des voies de fait graves, des actes d'intimidation et de harcèlement, ainsi que des arrestations et des détentions (voir fig. VIII et annexe III). Le personnel recruté sur le plan international a été davantage touché, en nombre absolu, par les agressions sexuelles.

24. À la suite de la promulgation, en 2019, de la politique de gestion de la sécurité de l'ONU relative à la sécurité du personnel recruté sur le plan local, le Département de la sûreté et de la sécurité a redoublé d'efforts pour mieux faire connaître les orientations et les mesures prévues pour assurer la protection du personnel local, y compris le transfert de celui-ci en cas de crise.

Figure VIII

Atteintes dont a été victime le personnel recruté sur le plan local en 2020

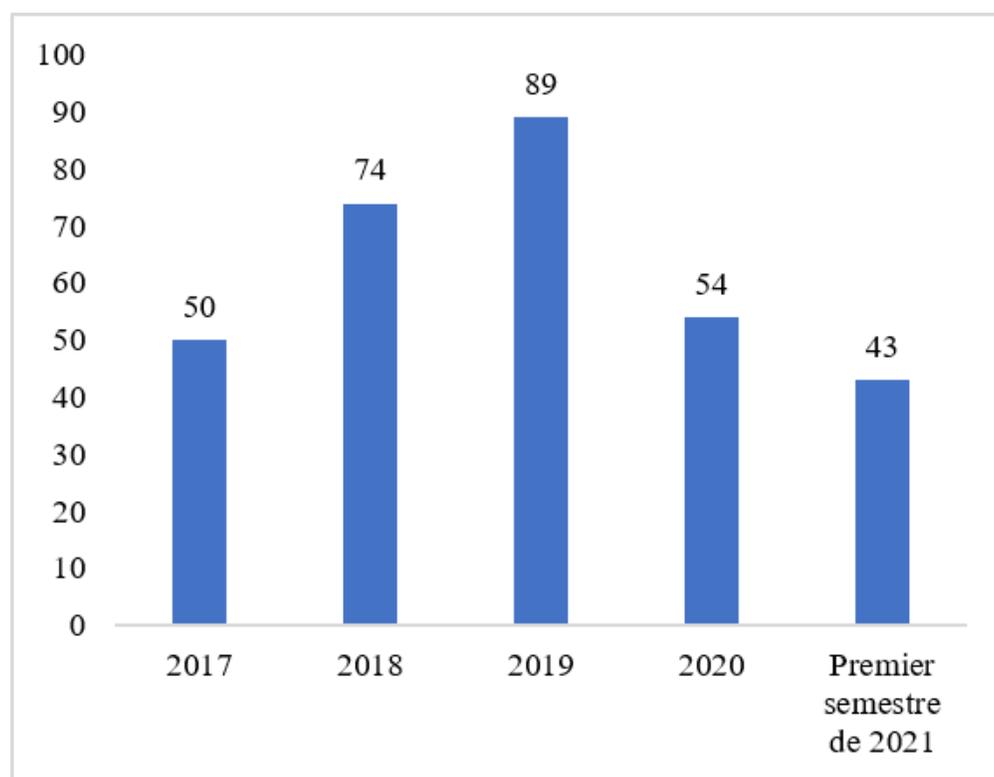


3. Incidence des conditions de sécurité mondiales sur les programmes des Nations Unies

25. Les programmes des Nations Unies se sont poursuivis malgré la détérioration des conditions de sécurité et les vagues de pandémie de COVID-19, ce qui a été rendu possible par une approche efficace en matière de gestion des risques de sécurité, qui aide les Nations Unies à réfléchir à des moyens de fonctionner dans des situations d'insécurité. Dans de nombreux cas, une mesure d'atténuation cruciale a été le déploiement d'experts en sécurité supplémentaires. Le Département de la sûreté et de la sécurité a ainsi déployé, à titre de renfort, 54 experts en sécurité en 2020 et 43 au premier semestre de 2021 (voir fig. IX et annexe III) au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Mozambique, au Nigéria et au Yémen. Toutefois, les restrictions en matière de voyage liées à la pandémie ont entraîné une diminution de 40 % de ces déploiements en 2020, par rapport à 2019. Grâce à l'assouplissement de ces restrictions, le nombre de personnels de sécurité déployés au cours des six premiers mois de 2021 a atteint 80 % du nombre de personnels déployés en 2020. Plus généralement, le Département a été régulièrement sollicité par des acteurs humanitaires des Nations Unies dans des situations d'urgence complexes, notamment dans la région du Tigré, en Éthiopie, et au Mozambique, non seulement pour déployer du personnel de sécurité, mais aussi pour le faire plus rapidement et en accordant une attention particulière au profil des agents déployés compte tenu du contexte, notamment en déployant davantage de femmes et d'analystes, ce qui a conduit à une réévaluation de la stratégie d'intervention dans le domaine de la sécurité dans les situations d'urgence.

Figure IX

Déploiements d'urgence de professionnels de la sécurité des Nations Unies de 2017 à 2021



26. Au cours de la période considérée, le Département de la sûreté et de la sécurité a permis la réalisation d'opérations humanitaires essentielles par les Nations Unies dans plusieurs régions du monde, notamment en offrant un appui à des missions au Burkina Faso, au Nigéria, en Turquie, en Somalie et en République arabe syrienne. En 2020, il a fourni un soutien à au moins 61 missions sur le terrain dans des zones à très haut risque pour permettre la mise en œuvre de programmes essentiels des Nations Unies, dont 34 missions au Yémen, 24 en Somalie et 3 en République arabe syrienne.

27. Les Nations Unies ont continué d'adapter leur mode opératoire afin de poursuivre les opérations humanitaires malgré la pandémie de COVID-19 et un contexte opérationnel difficile. Entre mars et juillet 2020, par exemple, le HCR a mis en place des plans de continuité des opérations, en s'appuyant sur d'autres moyens de communication, notamment en cas d'urgence, afin de maintenir les services d'appui à la sécurité et les conseils aux personnes relevant de sa compétence.

C. Atteintes à la sécurité touchant le personnel humanitaire d'organisations non gouvernementales et d'autres personnels

28. Dans les zones où les conditions de sécurité sont les plus complexes, le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales, le personnel régional de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les soldats de la paix travaillent main dans la main avec le personnel de l'ONU. Bien que les enlèvements de membres du personnel de l'ONU aient augmenté entre 2019 et 2020, le nombre global d'atteintes à la sûreté et la sécurité a diminué chaque année. S'agissant des partenaires d'exécution non gouvernementaux, c'est l'inverse qui a été observé, le nombre d'enlèvements et de décès de ces personnels ayant augmenté au cours des trois dernières années.

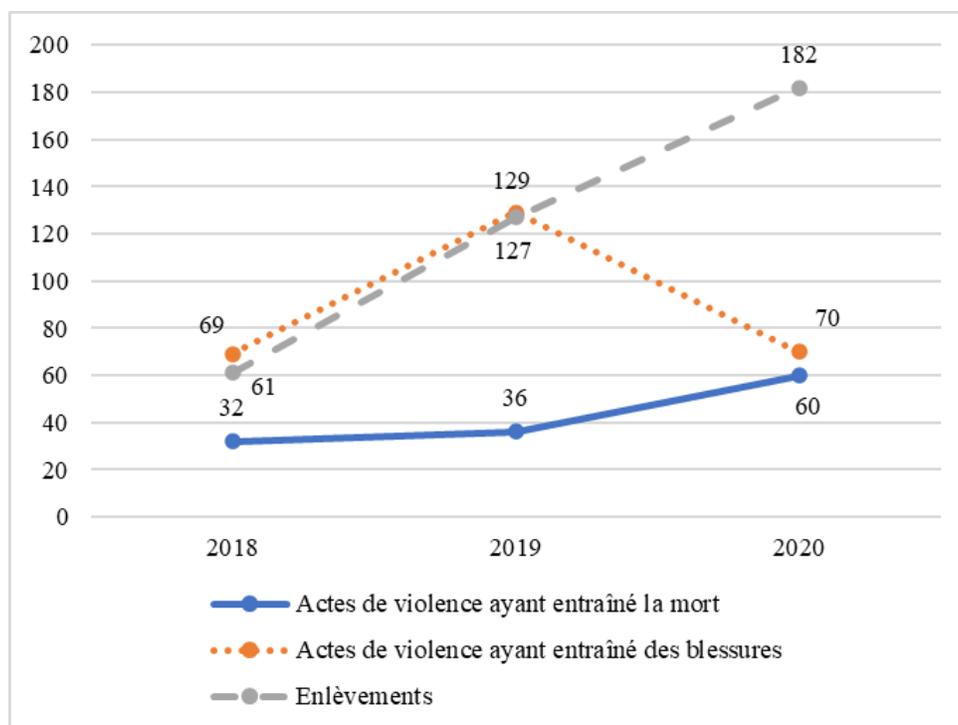
1. Conséquences des menaces pour la sécurité sur le personnel humanitaire des organisations non gouvernementales

29. Le nombre de situations de crise touchant le personnel humanitaire des partenaires d'exécution des Nations Unies a augmenté, passant de 567 en 2019 à 578 en 2020. Soixante membres du personnel humanitaire d'ONG travaillant en étroite collaboration avec l'ONU ont été tués, contre 36 en 2019, et 70 ont été blessés, contre 129 en 2019, à la suite d'actes de violence, et 182 ont été enlevés, contre 127 en 2019 (voir fig. X et annexe IV).

30. Au cours du premier semestre de 2021, 382 atteintes à la sécurité affectant le personnel humanitaire d'ONG ont été signalées : divers actes de violence ayant fait 41 morts et 68 blessés, 126 enlèvements, 17 attaques armées contre des locaux, 39 intrusions dans des locaux et 91 attaques armées contre des véhicules.

31. Comme les années précédentes, les organisations non gouvernementales et les partenaires d'exécution ont communiqué au Département de la sûreté et de la sécurité, de manière spontanée, les cas d'atteintes à la sécurité qui avaient été signalés. Cependant, ces données sont probablement incomplètes et ne peuvent être vérifiées ou comparées à celles figurant dans les bases existantes, car les terminologies et les méthodes de collecte des données utilisées diffèrent.

Figure X
Atteintes à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution non gouvernementaux des Nations Unies



2. Atteintes à la sécurité touchant le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient recruté sur le plan régional⁸

32. Fort d'un effectif de quelque 32 000 agents répartis dans cinq zones d'intervention, l'UNRWA fournit une aide humanitaire sous différentes formes à environ 5,7 millions de réfugiés de Palestine⁹. En 2020, un membre du personnel de l'UNRWA est décédé à la suite d'un acte de violence, tandis qu'aucun décès n'a été à déplorer en raison d'un accident. À titre de comparaison, aucun décès n'avait été enregistré en 2019 parmi les membres du personnel de l'Office recrutés sur le plan régional. Vingt-huit membres du personnel recrutés sur le plan régional ont été blessés à la suite d'actes de violence en 2020, tandis que 14 ont été blessés dans un accident. Quarante-trois membres du personnel recrutés sur le plan régional ont été agressés dans l'exercice de leurs fonctions et 49 autres ont été victimes d'intimidation et de harcèlement. Aucun enlèvement ou agression sexuelle n'a été signalé par le personnel en 2020, tandis que l'UNRWA a signalé deux vols qualifiés impliquant deux membres du personnel recrutés sur le plan régional. En 2020, 149 membres du personnel recrutés sur le plan régional (123 hommes et 26 femmes) auraient été affectés par des atteintes à la sûreté et la sécurité. Cela représente une augmentation de 48 personnes

⁸ Le personnel de l'Office recruté sur le plan régional ne relève pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

⁹ Les données relatives à l'UNRWA se fondent sur les atteintes à la sécurité recensées dans le système de gestion des informations relatives à la sécurité de l'Office.

par rapport à 2020, principalement en raison d'une augmentation des agressions et des blessures résultant d'actes de violence et d'accidents.

3. Comparaison avec les atteintes à la sécurité touchant les soldats de la paix¹⁰

33. Alors que 12 soldats de la paix en tenue ont perdu la vie à la suite d'actes de malveillance en 2020, contre 23 en 2019, ce nombre s'élevait déjà à 15 au premier semestre de 2021. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a été la plus touchée, avec le plus grand nombre de décès dus à des actes de malveillance proportionnellement à ses effectifs. Les principales menaces qui pèsent sur la sécurité dans les opérations de maintien de la paix viennent des groupes armés, des extrémistes violents et des bandes criminelles organisées. Dans 12 opérations de maintien de la paix, les membres du personnel militaire sont de plus en plus exposés à des actes hostiles, à des tirs d'artillerie, de mortier, de roquettes ou d'armes légères, à divers types d'engins explosifs improvisés et à des attaques complexes. Le Département des opérations de paix s'est engagé à améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus en accélérant la mise en œuvre du plan d'action qui a été adopté à cet effet et de l'initiative Action pour le maintien de la paix¹¹.

III. Renforcement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

34. Dirigé et coordonné par le Département de la sûreté et de la sécurité, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies doit en permanence s'adapter aux difficultés inhérentes à la conduite d'opérations dans des situations extrêmement complexes et instables. Ses activités collaboratives sont présentées ci-après.

A. Renforcement des capacités de gestion des risques des responsables de la sécurité

35. En réponse aux restrictions liées à la COVID-19, le Département de la sûreté et de la sécurité a adapté ses stratégies opérationnelles et ses méthodes de travail, en tirant le meilleur parti possible de la technologie pour assurer la continuité des activités et apporter un soutien constant aux responsables de la sécurité sur le terrain. Au cours de la période considérée, le Département a dispensé à 104 agents habilités et agents habilités par intérim une formation obligatoire en ligne à la sécurité. Il a organisé deux séances d'information spéciales par Internet à l'intention des agents habilités et des professionnels de la sécurité sur l'évolution de la situation en Afghanistan et au Myanmar, ainsi que des exercices de gestion de crise en ligne, notamment sur la planification de la gestion des situations entraînant un grand nombre de victimes, l'évacuation des membres des familles des personnels du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et la gestion de crise en cas de catastrophe naturelle. Il a organisé des simulations, notamment à partir de scénarios complexes pour Kaboul et d'autres régions d'Afghanistan.

36. Le Département de la sûreté et de la sécurité fournit des conseils sur la manière de cerner les zones qui présentent des risques de sécurité élevés et nécessitent une évaluation de l'importance des programmes. Au-delà des considérations et des

¹⁰ Aux fins du présent rapport, on entend par « soldats de la paix » les membres des contingents et des unités de police constituées. Ces derniers ne relèvent pas du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

¹¹ Voir Nations Unies, Département des opérations de paix, « A4P+ priorities for 2021-2023 ». Consultable à l'adresse https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_background_paper.pdf.

critères liés à la sécurité, le dispositif d'évaluation de l'importance des programmes des Nations Unies s'applique dans les pays où la situation est instable. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a procédé à des évaluations complètes de l'importance des programmes au Burkina Faso, en Égypte, en Haïti, au Mozambique et au Myanmar. Durant la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'importance des programmes est devenue un moyen de soutenir la poursuite des activités de l'Organisation et la hiérarchisation des programmes sur le terrain.

B. Renforcement des stratégies de gestion des risques de sécurité

1. Mise à jour des politiques de sûreté et de sécurité

37. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité continue de renforcer le cadre politique de sécurité à l'échelle du système et continue de s'occuper des questions de gestion de la sécurité aux niveaux stratégique et technique. Le Réseau a doublé le nombre de ses réunions, y compris les sessions ad hoc, pour s'adapter aux nouveaux problèmes de sécurité et aux restrictions en matière de voyage. Il a tenu toutes ses réunions par Internet. En janvier 2021, il a commencé à travailler sur la communication stratégique au service de la sensibilisation à la sécurité, a mis l'accent sur la formation à la sécurité en créant un groupe de travail permanent de coordination, et a établi de nouvelles orientations sur la communication en matière de sécurité ainsi que des orientations techniques pour faciliter la gestion des données. L'examen de la mise en œuvre du système d'information sur les incidents touchant à la sécurité et de la procédure de gestion des risques de sécurité se poursuit. Pour veiller à ce que les politiques et les directives demeurent pertinentes et efficaces, le Réseau procède à un examen technique continu des orientations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il a achevé l'examen de quatre politiques en 2021, en consultation avec le groupe de référence sur le terrain créé par le Département de la sûreté et de la sécurité. Il a révisé le dispositif d'application du principe de responsabilité, une politique essentielle à l'échelle du système, qui définit les responsabilités des principaux acteurs du système de gestion de la sécurité. Pour s'assurer que les systèmes de communication de sécurité s'adaptent à l'évolution des télécommunications, le Réseau a accru son appui au service des normes de sécurité des télécommunications (TESS+), qui offre un soutien important aux opérations sur le terrain.

2. Gestion efficace des risques

38. Le Département de la sûreté et de la sécurité facilite le travail de l'ONU, de ses États Membres et de la société civile en assurant la protection complète et ininterrompue du Siège de l'ONU et des événements spéciaux organisés en dehors des locaux de l'Organisation.

39. À la suite de l'explosion survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, le Département de la sûreté et de la sécurité a procédé à des évaluations sur huit sites d'entités des Nations Unies à Beyrouth, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de s'assurer que le personnel de ces organismes pouvait reprendre le travail en toute sécurité. Au Nigéria, il a réalisé des évaluations de la vulnérabilité aux explosions et formulé des recommandations connexes pour quatre pôles humanitaires, à Abuja, Banki, Maiduguri et Ngala, à la suite de plusieurs atteintes à la sécurité liées à l'extrémisme violent dans ces régions.

3. Formation en matière de sécurité

40. Le Département de la sûreté et de la sécurité et le système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont mis l'accent sur une stratégie globale visant à hiérarchiser les besoins, les exigences, les normes et les partenariats en matière de formation grâce à une coordination et une gouvernance améliorées. Pour promouvoir davantage l'excellence opérationnelle, le Département a renforcé ses capacités et son contrôle dans le domaine de la formation afin de s'assurer que celle-ci puisse s'adapter à l'évolution des besoins du personnel de sécurité intégré et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il a élaboré une feuille de route décrivant les mesures à prendre pour accroître la transparence et améliorer la prise de décisions en matière de formation à la sécurité, et créé un mécanisme de hiérarchisation et de gouvernance pour la formation à la sécurité, en 2020, afin de définir les priorités en matière de formation et les besoins en ressources connexes. Conformément au plan stratégique du Département, des efforts sont actuellement déployés pour finaliser un parcours d'orientation pour le personnel de sécurité intégré, pour recruter de nouveaux membres du personnel aux profils et aux antécédents divers, et pour promouvoir une plus grande cohérence dans l'application des politiques et procédures de sécurité des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation.

41. L'une des priorités était de renforcer les capacités de l'ensemble du personnel des Nations Unies en matière de gestion de la sécurité. Au 30 juin 2021, 500 000 membres du personnel des Nations Unies et de leurs partenaires avaient suivi le cours intitulé « BSAFE », lancé en 2018 pour favoriser la sensibilisation à la sécurité. Les programmes de formation sur la sécurité et la sûreté en mission et sur les premiers secours, qui sont des formations en présentiel axées sur l'acquisition de compétences techniques et pratiques, ont été suspendus en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le Département de la sûreté et de la sécurité a lentement repris les formations dès lors que des mesures de sécurité appropriées ont été mises en place.

42. La suspension des formations en présentiel due à la pandémie de COVID-19 a permis d'axer les efforts sur la mise à jour des normes de formation afin de tenir compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité et d'assurer la conformité de ces normes avec les meilleures pratiques internationales. Au 30 juin 2021, les organisations relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies qui dispensaient le programme de formation sur la sécurité et la sûreté en mission utilisaient les modules de base actualisés axés sur la sensibilisation à la sécurité des personnes et les approches centrées sur les personnes.

43. La situation en matière de sécurité évoluant rapidement, il est essentiel que les professionnels de la sécurité soient à même de fournir des évaluations des menaces pertinentes et une analyse des risques afin d'appuyer la prise de décisions. En février 2020, le Département de la sûreté et de la sécurité a organisé une formation sur les procédures et pratiques d'analyse relatives à la sécurité, à l'issue de laquelle 24 membres du personnel de divers organismes des Nations Unies ont été diplômés. Malgré les restrictions en matière de voyage, il a organisé avec succès 38 ateliers en ligne sur ce même thème et 152 webinaires d'information sur les menaces pour la sécurité à l'intention des professionnels de la sécurité et de partenaires externes.

4. Mesures psychosociales en cas de situation de crise

44. Le Département de la sûreté et de la sécurité, ainsi que des conseillers d'autres entités des Nations Unies, ont coordonné une réponse accrue aux situations de crise à l'échelle mondiale et travaillé sur la préparation aux situations d'urgence. À cet égard, des conseillers ont notamment été mis à disposition pour aider le personnel lors de diverses situations de crise, dont des attaques perpétrées par des extrémistes violents au Mali, au Nigéria et en Somalie, des troubles politiques au Cameroun, en

République centrafricaine, en Éthiopie et au Myanmar, des catastrophes naturelles, telles que le cyclone qui a frappé le Mozambique et l'éruption volcanique en République démocratique du Congo, l'explosion dans le port de Beyrouth, la détention de membres du personnel en Éthiopie et une prise d'otages au Nigéria. Le Département a organisé 20 543 sessions d'information sur des situations de crise (contre 10 889 au cours de la période précédente) à l'intention des membres du personnel des Nations Unies concernés et des personnes à leur charge, et fourni des conseils techniques à 1 641 cadres du système des Nations Unies. La demande et la prestation de services psychosociaux pendant la période considérée ont augmenté de façon exponentielle. À l'échelle mondiale, les conseillers du Département ont fourni 58 422 actes relevant du soutien psychosocial aux membres du personnel et aux personnes à leur charge (contre 31 251 durant la période précédente).

45. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en partenariat avec les membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, a continué de fournir des services de soutien psychosocial pour lutter contre les conséquences psychosociales de la COVID-19 sur le personnel des Nations Unies. Des conseillers internes, dont les coûts ont été partagés avec les membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ont collaboré avec les agents habilités et l'équipe de coordination du dispositif de sécurité afin de promouvoir l'intégration des services psychosociaux dans les plans de continuité des activités.

C. Réformes engagées par le Département de la sûreté et de la sécurité

46. Conformément à son plan stratégique pour 2020-2022, le Département s'attache à faire en sorte que les programmes et opérations des Nations Unies puissent continuer de bénéficier à celles et ceux qui en ont besoin pendant la pandémie de COVID-19, tout en aidant les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont continué d'accroître leur soutien aux coordonnateurs résidents dans l'exercice de leurs fonctions de sécurité.

47. Conformément aux initiatives de réforme de la gestion de la parité des sexes, du handicap et de l'inclusion, le Département de la sûreté et de la sécurité a collaboré avec les partenaires du système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour renforcer le cadre sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les questions de diversité et d'inclusion. Les membres du système de gestion de la sécurité s'efforcent d'accroître la parité des sexes en promouvant une culture de la diversité et de l'inclusion parmi le personnel de sécurité et en instaurant des pratiques en matière de sécurité et des réponses opérationnelles adaptées à un personnel diversifié. À cet égard, on citera notamment l'adoption d'une approche de la gestion de la sécurité axée sur les personnes, l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, la participation du personnel de terrain à des ateliers dont la moitié des participants étaient des femmes, la collaboration avec les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions relatives à la situation des femmes en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion des lignes directrices pour la création d'un environnement porteur dans le système des Nations Unies, et la création d'une liste d'aptitude commune. Toutefois, le rééquilibrage en vue de la parité des sexes progresse lentement. Le Département a commencé à travailler sur une stratégie de sensibilisation visant à diversifier les compétences et le profil de son personnel, la diversité étant considérée comme un élément central d'une main-d'œuvre efficace et représentative. Il axe également ses efforts sur la sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'inclusion des personnes handicapées en s'appuyant sur ses plateformes

de communication interne. Afin de renforcer le processus décisionnel et d'améliorer l'accès aux données et la diffusion de celles-ci, conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, un cadre de mesure des résultats est en cours d'élaboration.

D. Renforcement de la collaboration

1. Collaboration en matière de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes

48. C'est aux gouvernements hôtes qu'il revient en premier lieu de protéger le personnel, les locaux et les biens des Nations Unies. Une collaboration et un dialogue efficaces avec ces gouvernements sont essentiels à la gestion du dispositif de sécurité des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité s'entretient régulièrement avec les autorités de ces pays afin de mettre en place une collaboration étroite fondée sur une conception commune de l'échange d'informations relatives à la situation, de la communication des analyses des menaces et des risques, de la coordination des mesures de prévention et de réduction des risques, ainsi que de la gestion des problèmes de sécurité. Durant la période considérée, il a rencontré les autorités de 29 États Membres hôtes pour discuter des questions de sécurité, puis en a informé les commissions compétentes de l'Assemblée générale et les groupes d'États Membres intéressés. En dépit des restrictions en matière de voyage liées à la COVID-19, le Secrétaire général adjoint a rencontré des représentants des autorités de neuf pays dans lesquels les Nations Unies mettent en œuvre des programmes et des opérations humanitaires dans des zones à haut risque.

2. Lutte contre l'impunité et promotion du respect des droits humains et des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies

49. L'ONU collabore étroitement avec les gouvernements hôtes, à qui il incombe en premier lieu d'assurer la protection du personnel des Nations Unies présent sur leur territoire et de faire respecter les privilèges et immunités qui lui sont conférés. Elle engage les États Membres à respecter les instruments internationaux applicables. À l'heure actuelle, seuls 95 États sont parties à la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé et 33 à son protocole facultatif de 2005.

50. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec des organisations du système des Nations Unies, a entrepris une révision des directives générales relatives à l'enregistrement des décès des membres du personnel dus à des actes de violence, afin de garantir leur mise en œuvre effective. Il a soutenu le Département des opérations de paix dans l'élaboration de directives relatives à la lutte contre les infractions graves commises contre des soldats de la paix et des membres du personnel des Nations Unies déployés en mission de maintien de la paix.

3. Renforcement des partenariats conclus avec des organisations non gouvernementales

51. Le Département de la sûreté et de la sécurité a renforcé sa collaboration avec des ONG dans différentes régions du monde dans le cadre du programme « Sauver des vies ensemble ». Dans la région du Darfour, au Soudan, il a ainsi déployé une équipe chargée d'appuyer la sécurité du personnel humanitaire, qui apporte une aide spécifique à 40 ONG internationales en matière de partage d'informations, de coordination, de formation, d'opérations, de logistique, de transfert et d'évacuation, dans un contexte où très peu d'ONG internationales présentes au Darfour disposent de personnel de sécurité dédié. Au Nigéria, le centre de gestion de l'information et

des opérations relatives à la sécurité nouvellement créé a collaboré étroitement avec plusieurs acteurs humanitaires dans le cadre de l'initiative « Sauver des vies ensemble », en particulier dans les régions du nord-est auxquelles il est difficile d'accéder et où la situation en matière de sécurité est précaire. Cette étroite coopération a accru la flexibilité opérationnelle des membres de l'initiative « Sauver des vies ensemble » et leur a permis de faire le choix informé d'autres méthodes de travail et de mieux coordonner les réponses aux situations d'urgence. Au Burkina Faso, le Département a effectué des missions d'évaluation conjointes avec des organisations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans la région du Sahel et collaboré avec des ONG en partageant avec elles des informations, des alertes, des conseils et des avis relatifs à la sécurité, renforçant ainsi l'infrastructure de communication des partenaires de l'initiative « Sauver des vies ensemble ». Au Bangladesh et au Myanmar, il a renforcé la coopération en matière de sécurité avec des ONG dans le cadre de l'initiative « Sauver des vies ensemble » en réponse à l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité.

52. La collaboration mise en place dans le cadre de l'initiative « Sauver des vies ensemble » a permis de fournir un appui aux organisations non gouvernementales, notamment en ce qui concerne l'aide en cas de crise et la réinstallation et l'évacuation médicale de membres du personnel, chaque fois que possible. Face à la pandémie de COVID-19, le Département de la sûreté et de la sécurité a mis en place, avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PAM, un dispositif permettant de diffuser les rapports de situation bihebdomadaires et de fournir aux partenaires de l'initiative des informations sur l'aide médicale et les liaisons aériennes du PAM.

IV. Difficultés et perspectives stratégiques

53. La gestion de la sécurité est restée un élément essentiel pour permettre à l'ONU de poursuivre ses activités pendant la pandémie de COVID-19. Le Département de la sûreté et de la sécurité a constaté que les réunions en ligne facilitaient la coordination et la coopération, et rapprochaient les équipes du Siège des agents sur le terrain. Le passage aux réunions en ligne a également permis au Département de dispenser une formation à la gestion de la continuité des opérations, d'offrir des séances de soutien psychologique pour la gestion du stress aux membres du personnel souffrant d'un niveau de stress élevé et de réunir l'ensemble de ses composantes pour informer le personnel des faits nouveaux les plus récents.

54. Pour être mieux préparé à l'avenir, le Département de la sûreté et de la sécurité a recueilli les enseignements à retenir des opérations sur le terrain en vue de l'élaboration et de la modification de mesures de sécurité visant à faire face à des changements importants, notamment des événements liés à la COVID-19. Parmi les meilleures pratiques recensées figurent la poursuite efficace des activités et la prise de décisions par les responsables de la sécurité, tandis que les enseignements tirés mettent en évidence des problèmes logistiques et des demandes croissantes de soutien psychosocial de la part du personnel.

55. Le Département de la sûreté et de la sécurité, en collaboration avec des partenaires du système de gestion de la sécurité, a continué de promouvoir de nouveaux partenariats stratégiques. Cette année, il a lancé son symposium annuel sur la sécurité internationale pour permettre aux entités des Nations Unies, à des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, à des laboratoires d'idées et à des membres de la société civile de discuter des principales questions stratégiques liées au paysage mondial de la sécurité et aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité. Organisé conjointement par le Département

et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, cet événement en ligne a réuni plus de 80 participants le 8 juin 2021. En mars et en juin 2021, le Département a participé à une série de discussions sur la protection, la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et du personnel médical dans les conflits armés, organisée par l'Union européenne et des États Membres également intéressés par ces questions. En avril 2021, il a participé à une réunion du Groupe d'amis sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies organisée par le Brésil, la Chine, l'Indonésie et le Rwanda. Cette initiative vise à renforcer la collaboration pour améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

V. Observations et recommandations

56. La situation mondiale en matière de sécurité reste imprévisible et caractérisée par des problèmes persistants et l'apparition de problèmes nouveaux. Des menaces qui n'étaient pas traditionnellement considérées comme des problèmes de sécurité, comme les changements climatiques, les urgences de santé publique à grande échelle telles que la pandémie de COVID-19, la désinformation et le populisme, ont entraîné diverses formes de violence et de chaos dans le monde. Si rien n'est fait pour combattre les causes sous-jacentes de l'insécurité, à savoir les inégalités socioéconomiques structurelles et les conséquences économiques et humanitaires secondaires de la pandémie, les menaces liées à l'extrémisme violent, aux troubles civils, à la criminalité et aux conflits armés subsisteront. C'est dans ce contexte mondial particulièrement instable et imprévisible que le personnel de l'Organisation des Nations Unies et le personnel humanitaire effectuent un travail essentiel dans les domaines de l'action humanitaire, de la paix, de la sécurité et du développement. Cette réalité a continué d'orienter la stratégie de l'ONU en matière de sécurité en 2020 et 2021 : face à l'étendue considérable des besoins, l'ONU et les organisations humanitaires ont trouvé des moyens de gérer les risques et de poursuivre leurs activités, y compris dans les endroits les plus violents et les moins sûrs.

57. Le personnel de l'Organisation des Nations Unies et les acteurs humanitaires continuent de risquer leur vie pour apporter de l'aide et de l'espoir aux hommes et aux femmes accablés de détresse. Grâce à eux, le pire a pu être évité dans les situations humanitaires les plus graves. Au cours des 18 derniers mois, 7 membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et 101 membres du personnel humanitaire d'organisations non gouvernementales ont perdu la vie du fait d'actes de violence. Je suis profondément attristé par ces décès et j'adresse mes sincères condoléances aux familles des victimes. Je condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de violence visant le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire. Pour honorer la mémoire de ces femmes et de ces hommes courageux, nous continuerons d'œuvrer avec détermination, même dans les endroits dangereux, afin de bâtir un monde meilleur. Ces femmes et de ces hommes ont incarné l'essence du multilatéralisme en soutenant les États Membres dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19 et dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable.

58. Je suis profondément préoccupé par la forte augmentation des enlèvements ciblant du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire. En 2020, 17 membres du personnel de l'ONU ont été enlevés, soit plus du double qu'en 2019. De même, 182 agents humanitaires d'organisations non gouvernementales ont été enlevés en 2020, contre 127 en 2019. Je trouve également inquiétante l'augmentation constante du nombre de blessures subies par le personnel des Nations Unies du fait d'actes de violence, qui est passé à 100 en 2020 contre 92 en

2019. La forte augmentation du nombre d'attaques perpétrées contre des véhicules des Nations Unies et ceux d'organisations non gouvernementales humanitaires souligne une tendance inquiétante, les véhicules des Nations Unies ayant subi 110 attaques en 2020, contre 89 en 2019, et ceux d'organisations non gouvernementales humanitaires 166, contre 159 en 2019.

59. La gestion du dispositif de sécurité est un élément clé de la mise en œuvre des programmes et opérations des Nations Unies, l'Organisation s'efforçant de rester et d'agir, même dans les endroits les plus instables du monde, pour aider les personnes qui en ont le plus besoin. Face à l'augmentation constante des besoins, le Département de la sûreté et de la sécurité doit sans cesse évoluer et proposer des stratégies flexibles et rapidement applicables en ce qui concerne la gestion des mesures de sécurité. Cette réalité a guidé le travail du Département sur la mise en place d'un nouvel outil de gestion des risques de sécurité, plus rapide, plus interactif et utile dans l'ensemble des opérations des Nations Unies. Avec l'appui du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Département s'est engagé à fournir un appui efficace en matière de sécurité grâce à des analyses et des conseils, à la planification et la formation en matière de sécurité, et à la gestion efficace des données selon une nouvelle approche qui place les personnes au cœur de la gestion des risques de sécurité. Les enseignements tirés des cas de l'Éthiopie, du Mozambique et du Sahel au cours de la période considérée montrent clairement la nécessité de faire preuve d'une plus grande souplesse dans la réponse aux urgences humanitaires et d'adopter une approche qui permette de déployer rapidement du personnel ayant les profils adéquats. L'Organisation des Nations Unies s'emploie activement à diversifier son personnel de sécurité. Je suis convaincu qu'un personnel comptant davantage de femmes, qu'une représentation géographique plus équilibrée et qu'une plus grande diversité d'expériences et de points de vue favoriseront l'excellence et permettront à l'Organisation des Nations Unies de répondre de manière plus efficace et efficiente aux diverses menaces en constante évolution.

60. Étant donné l'extrême complexité des conditions de sécurité actuelles, il est essentiel de travailler en partenariat pour faire face aux menaces de sécurité multidimensionnelles liées à la COVID-19. Outre une collaboration plus étroite avec les gouvernements hôtes et les partenaires humanitaires, je souligne l'importance des partenariats stratégiques entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales et les autres partenaires internationaux. Je me félicite de l'engagement renouvelé des États Membres et des gouvernements hôtes à renforcer les partenariats stratégiques avec l'ONU pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel et du personnel humanitaire.

61. Le Département adapte constamment l'utilisation de ses ressources et revoit ses stratégies de gestion des dispositifs de sécurité en fonction de l'évolution des conditions de sécurité à l'échelle mondiale. J'invite les États Membres à faire en sorte que le financement de la sécurité soit maintenu et dûment pris en compte lors de l'examen des mandats et de la planification des programmes de l'Organisation des Nations Unies.

62. Je reste profondément préoccupé par les violations systémiques du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ainsi que par les entraves à la fourniture d'une aide humanitaire conforme aux principes humanitaires. Je souligne la nécessité de ménager aux acteurs humanitaires un accès sûr et sans entrave, et l'obligation des gouvernements et des parties à un conflit armé de respecter et de protéger le personnel humanitaire, et d'autoriser et de faciliter l'acheminement rapide et sans entrave

de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin, laquelle est fournie en toute impartialité et sans aucune distinction préjudiciable. Les attaques délibérées visant le personnel et les installations participant à une mission d'aide humanitaire conformément à la Charte des Nations Unies sont susceptibles de constituer une violation grave du droit humanitaire international. J'exhorte les autorités nationales à traduire en justice les auteurs de telles violations. Je me félicite des efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre l'impunité des crimes graves commis à l'encontre du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

63. Je recommande à l'Assemblée générale de rester saisie de la question de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de continuer à apporter un soutien sans réserve au système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Annexe I

Membres du personnel des Nations Unies victimes d'atteintes à la sûreté et à la sécurité

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes							2021 (premier semestre)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Actes de violence ayant entraîné la mort	15	23	10	9	11	11	4	3
Accidents ayant entraîné la mort	15	16	11	13	20	33	14	7
Actes de violence ayant entraîné des blessures	65	99	70	70	67	92	100	53
Accidents ayant entraîné des blessures	101	130	93	111	114	100	89	66
Enlèvement	6	21	7	8	11	6	17	7
Vols qualifiés	530	511	375	402	401	423	462	260
Effractions au domicile et cambriolages	467	452	421	406	382	375	312	122
Voies de fait graves	104	81	44	47	41	51	62	19
Agression sexuelle	8	12	17	28	10	12	7	0
Intimidation et harcèlement	295	405	231	316	391	327	307	168
Arrestations et détentions	128	69	102	63	85	86	84	54
Total	1 734	1 819	1 381	1 473	1 533	1 516	1 458	759

Annexe II

Attaques contre des locaux et véhicules officiels des Nations Unies

<i>Catégorie d'atteinte</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021 (premier semestre)</i>
Attaques contre des locaux des Nations Unies	56	23	23	53	32	13
Attaques contre des véhicules des Nations Unies	146	51	89	89	110	54
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	90	150	51	154	129	46
Total	292	224	163	296	271	113

Annexe III

Membres du personnel civil des Nations Unies victimes d'atteintes à la sécurité en 2020

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan local	Hommes	Femmes	Nombre de pays	Circonstances des atteintes
Actes de violence ayant entraîné la mort	4	–	4	4	–	4	Criminalité (3) ; conflit armé (1)
Accidents ayant entraîné la mort	14	3	11	10	4	12	Accidents de la route (10) ; catastrophes aérienne (1) ; autres accidents (3)
Actes de violence ayant entraîné des blessures	100	25	75	80	20	43	Criminalité (tous)
Accidents ayant entraîné des blessures	89	13	76	68	21	54	Accidents de la route (71) ; autres accidents (18)
Enlèvements ^a	17	2	15	15	2	10	Un membre du personnel est toujours en captivité
Vols qualifiés ^b	462	174	288	249	213	77	
Effractions au domicile ^c et cambriolages ^d	312	98	214	172	140	69	
Violences graves ^e	62	12	50	41	21	29	
Agression sexuelle	7	5	2	–	7	5	
Actes d'intimidation ^f et de harcèlement ^g	307	131	176	153	154	63	
Arrestations et détentions ^h	84	5	79	78	6	20	3 membres du personnel étaient toujours détenus au 1 ^{er} juillet 2021
Total	1458	468	990	870	588		

^a Action commise par des acteurs non étatiques consistant à retenir une personne captive par la menace, la force ou la fraude, et notamment à la prendre en otage en posant des conditions à sa libération.

^b Action ou fait de s'emparer illégalement de la propriété d'autrui par le recours à la violence ou la menace de recours à la violence.

^c Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction aggravée par le recours à la force ou à la violence physique.

^d Fait de s'introduire chez autrui illégalement et par la force dans l'intention de commettre une infraction.

^e Infraction commise par quiconque expose de force un membre du personnel à des voies de fait ou à des violences physiques.

^f Menaces destinées à intimider ou dissuader autrui ou à inspirer la crainte.

^g Fait de soumettre une personne de façon systématique ou incessante à des actions indésirables et déplaisantes qui n'ont aucun but légitime et la perturbent psychologiquement.

^h Action(s) exécutée(s) par des acteurs étatiques.

Annexe IV

Atteintes graves à la sécurité, signalées au Département de la sûreté et de la sécurité, dont ont été victimes des membres du personnel de partenaires d'exécution des Nations Unies

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes			
	2018	2019	2020	2021 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	32	36	60	41
Actes de violence ayant entraîné des blessures	69	129	70	68
Enlèvements	61	127	182	126
Attaques armées contre des locaux	21	11	27	17
Intrusions dans des locaux	59	105	73	39
Attaques armées contre des véhicules	72	159	166	91
Total	314	567	578	382

Annexe V

Atteintes à la sécurité touchant le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient recruté sur le plan régional

Catégorie d'atteinte	Nombre de victimes		
	2019 ^a	2020	2021 (premier semestre)
Actes de violence ayant entraîné la mort	–	1	–
Accidents ayant entraîné la mort	–	–	–
Actes de violence ayant entraîné des blessures	18	28	4
Accidents ayant entraîné des blessures	5	14	5
Enlèvements	1	–	–
Vols qualifiés	1	2	–
Effractions au domicile	–	1	–
Voies de fait graves	12	43	9
Agressions sexuelles	–	–	–
Cambriolages	–	–	–
Actes d'intimidation	58	49	39
Harcèlement	–	–	–
Arrestations et détentions	7	11	7
Disparitions	–	–	–
Vols	–	–	–
Incendie volontaire	–	–	–
Incendies	–	–	–
Conflit armé	–	–	–
Restes explosifs de guerre	–	–	–
Vandalisme	–	–	–
Accidents de la route	–	–	–
Intrusions dans des locaux des Nations Unies	25	15	20
Autres	–	–	–
Total	126	164	84

^a Les différences entre les résultats communiqués à l'annexe V du rapport A/75/246 et ceux figurant dans le présent tableau concernant le nombre d'incidents dans chaque catégorie pour 2019 sont dues à la révision et à l'amélioration par l'UNRWA des méthodes de collecte et d'enregistrement des données.